



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'AUDE
SERVICE DU COURRIER

21 JAN. 2011

BP 836
31000 CARCASSONNE CEDEX

PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon

Montpellier, le 19 JAN. 2011

Service de Service Aménagement Durable des territoires, Logement
Unité Évaluation Environnementale et Urbanisme

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,

à

Nos réf. : AELR SADTL 2010/072 FJ/WL GIM

Vos réf. :

Affaire suivie par : Frédéric DENTAND

frederic.dentand@developpement-durable.gouv.fr

Tél. 04 34 46 66 84 – Fax : 04 67 15 68 00

Courriel :

ee.sadtl.dreal-langrouis@developpement-durable.gouv.fr

M. le préfet de l'Aude

Préfecture de l'Aude

Secrétariat Général

Direction des collectivités territoriales

Bureau des procédures environnementales

52 rue Jean Bringer

11836 CARCASSONNE

Information sur l'existence d'un avis tacite de l'autorité environnementale

Dossier de demande d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de la ZAC Multi-sites des secteurs du Levant du Midi et du Couchant sur la commune d'Ouveillan (11)

Par courrier reçu le 9 novembre 2010, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement prévu à l'article L.122-1 du code de l'environnement, le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de la ZAC Multi-sites des secteurs du Levant du Midi et du Couchant sur la commune d'Ouveillan.

Depuis le 10 janvier 2010, l'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement n'ayant pas été rendu dans le délai de deux mois suivant la date de réception du dossier, l'avis est réputé favorable conformément aux dispositions de l'article R. 122-13.-I. du Code de l'Environnement.

L'information relative à l'existence d'un avis tacite doit être rendue publique par voie électronique sur le site internet de la préfecture. Cette information sera également publiée sur le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,

Le Directeur Régional Adjoint
de l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement Languedoc-Roussillon

Francis CHARPENTIER

Horaires d'ouverture : 8h30-12h30 / 13h30-17h30
Tél. : 33 (0) 4 34 46 64 00 – fax : 33 (0) 4 67 15 68 00
520 allées Henri II de Montmorency
34064 Montpellier cedex 02